Le paysan doit-il devenir le jardinier du paysage?

Autor(en): **Wasserfallen, Claude**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **52 (1994)**

Heft 3: **Agriculture et gestion du paysage**

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-140321

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE PAYSAN DOIT-IL DEVENIR LE JARDINIER DU PAYSAGE ?

Claude WASSERFALLEN
Lausanne

A l'heure où la paysannerie doit affronter les problèmes d'ouverture aux marchés mondiaux, il peut paraître déplacé de demander l'avis d'un citadin ancien fonctionnaire de surcroît. Et pourtant il m'a semblé nécessaire de relever le défi.

Si la formulation du titre que je me suis engagé à traiter est lapidaire, le sujet n'en est pas moins complexe. On ne fera jamais d'un paysan un jardinier sans le transformer en... jardinier, comme dirait La Palisse.

Pendant que je réfléchissais au sujet, ont paru deux ouvrages.

Le premier d'une ministre française de l'agriculture propose un titre en forme de slogan. *Pays, Paysans, Paysages*[1] sonne à la fois comme un rappel et comme un avertissement: ce sont ces hommes qui ont les premiers façonné tout ce que nous admirons et c'est aussi par les paysans que passe l'avenir de nos paysages. Le deuxième a été publié en bonnes feuilles par un périodique romand (*Domaine public*)[2]. Pour répondre aux questions qui se posent dans la relation du maître et du jardinier ou plutôt pour démontrer que de telles relations sont d'un autre âge, j'ai repris la liste finale des nouvelles tâches publiques suggérées dans ce dernier ouvrage.

Mais d'abord ne faut-il pas retourner la proposition: les jardiniers ne doivent-ils pas devenir les paysans du paysage? Qu'est le jardinier sinon l'employé d'un citadin pressé par les contraintes de la ville qui délègue les tâches d'entretien et de maintenance pour l'accomplissement desquelles il ne saurait manifester qu'un intérêt lointain?

Et pourquoi soudain nous interpelle cette nouvelle expression de *jardiniers du paysage* ? Probablement parce que mondialement la distance et les différences entre ville et campagne se sont considérablement atténuées sinon même abolies et parce qu'aussi notre pays ne connait plus, sauf de rares exceptions, que des régions urbaines

---

1 Ségolène Royal, *Pays, Paysans, Paysages La réconciliation est- elle possible?* (Robert Laffont, Paris 1994)

2 "Les principes à suivre pour restructurer le marché", tiré de DP no 1175- 23. 6. 94, tiré lui-même de : David Osborne et Ted Gaebler, *Reinventing Government. How the Entrepreneurial Spirit is transforming the Public Sector,* (New- York, 1993, Plume Book).

(polarisées autour d'une ou de plusieurs villes) ou des régions englobant quelques hauts lieux touristiques.

Il s'agit dans ce nouveau paysage de recadrer les relations entre le citadin largement majoritaire et l'homme de la terre qui est et doit rester paysan. La liste des efforts à entreprendre qui figure ici n'est que le premier exercice d'une réflexion qui devrait mobiliser comme partenaires - et non comme patrons et subordonnés - les gens des villes et les paysans de la campagne.

Comment restructurer ces relations de façon à garantir un réel intérêt et une dignité humaine au métier de paysan? C'est ce que tente de démontrer la liste des mesures ci-après.

Edicter des règles: La première tâche régulatrice sera de séparer les terres à haute productivité de celles où le paysage et la nature sont les valeurs essentielles premières. En principe les terres d'assolement sont déjà distinguées et doivent recevoir un traitement différent des autres. Elles sont la matière première du paysan producteur efficient. Ce dernier doit en outre y disposer d'une réserve suffisante de terrain pour évoluer constamment au large, comme n'importe quel entrepreneur qui ne veut et ne peut assumer des contraintes d'espaces en plus de celles déjà draconiennes du marché. On conviendra sans peine que dans ces zones le paysage ne peut compter comme une composante stratégique et que, mis à part certains cloisonnements de haies ou de rideaux abris, voire des reconstitutions de cours d'eau, bassins d'accumulation et autres équipements paysagers entretenus de manière indépendante, il faut y laisser évoluer le jeu des concurrences libérales qui amèneront les fermes à se concentrer de façon à dépasser la taille critique leur permettant d'affronter la concurrence internationale sans subsides.

Dans les espaces plus caractéristiques aux écosystèmes délicats, de collines ou de montagne, une contribution devrait en revanche être obtenue des villes et des citadins périurbains selon les principes développés dans les points qui suivent.

Informer les consommateurs: *Si ces derniers peuvent choisir entre plusieurs fournisseurs, les pouvoirs publics sont en mesure de provoquer des changements importants simplement en fournissant des informations sur la qualité des fournisseurs* (cit. de DP). Plutôt que de laisser subventionner lourdement les exploitations déficitaires dans leur environnement aux paysages et aux écosystèmes délicats, les autorités des villes devraient sélectionner des fermes modèles, les parrainer, leur offrir une publicité gratuite en expliquant et commentant le pourquoi de leur sélection, en y organisant des visites d'écoles et d'adultes, en mettant à leur disposition des étals privilégiés sur leur leur places de marchés,... de façon à promouvoir une réflexion de lien entre la consommation et la production des produits frais maraîchers et agricoles (cultures et élevages) et engager ainsi un processus de restructuration orienté sur le

bénéfice tiré par les exploitants qui satisferont probablement mieux l'attente du consommateur.

Créer ou stimuler la demande: Tous les centres où les collectivités publiques utilisent des produits agricoles tels que les réfectoires, restaurants, établissements hospitaliers, devraient être couplés ou associés à un ou plusieurs producteurs sélectionnés en fonction de leur respect de la nature et du paysage, quitte à recevoir un dédommagement pour le coût supplémentaire que cela induit. La mise sur pied de critères efficaces pour déterminer de tels surcoûts serait un exercice à lui seul très profitable culturellement (au double sens du terme).

En terme d'emplois il n'y a pas que les remontées mécaniques pour offrir une occupation temporaire, mais par exemple les services de parcs et promenades des villes devraient aussi offrir quelques revenus complémentaires en priorité à ceux qui luttent pour assurer l'entretien d'aires de délassement sur leur propriété personnelle.

Stimuler l'offre du secteur privé: Les autorités responsables de l'aménagement du territoire sont aujourd'hui confrontées au problème des dérogations en zone agricole. Dans les zones en terres d'assolement la nécessaire restructuration visant à fonder des exploitations solides face à la concurrence mondiale commande une rigueur accentuée de la réglementation excluant systématiquement tout autre usage qu'agricole; hors ces zones les dérogations pour d'autres usages tels que ceux proposés par la commission parlementaire fédérale Durrer (hébergement à la ferme, cultures spéciales hors sol, centres d'élevage et de dressage, ateliers de traitement et de commercialisation des produits de la terre,...) devraient être réservées aux paysans qui proposent en contrepartie des mesures de conservation et de maintenance des qualités du paysage.

Combler les lacunes du marché: C'est évidemment l'endettement qui est aujourd'hui la cause principale des déficits de l'agriculture. En acceptant d'aider à la restructuration les collectivités ne peuvent simultanément accepter que cette aide passe au profit des établissements bancaires. En évoquant ici cet aspect du problème on pense qu'une concertation entre responsables financiers publics et privés est indispensable pour traiter la question du désendettement prioritaire des exploitations utiles au maintien des qualités du paysage.

Susciter la création de nouveaux marchés: Dans les centres de ravitaillement autoroutiers, on accepte la pratique de prix plus élevés pour l'essence et pour les autres produits aussi. Pourquoi ne pas y imposer la vente de produits de la ferme, en sélectionnant les plus efficaces pour le maintien des paysages environnants que les automobilistes auront parcourus? De même dans les gares? Et pourquoi pas lors de l'autorisation d'un centre commercial à grande surface?

Partager le risque entre public et privé: Pour développer des fermes qui correspondent aux critères nouveaux, des garanties de prêt, voire une aide à l'amor-

tissement pourraient être consenties par les communes ou les groupes de communes, un peu dans le sens de l'aide individuelle au logement pratiquée actuellement.

Modifier la politique d'investissement: Dans de nombreuses occasions l'Etat ou les collectivités investissent en zone agricole: voies de transport, places d'armes, etc..., sans compter les améliorations foncières. Certes ces entreprises ont maintenant l'obligation légale de prendre en considération les paysages et les biotopes. Mais qu'en est-il de la restructuration des exploitations agricoles environnantes? N'y aurait-il pas l'occasion d'offrir des participations au financement et à la gestion des fermes dans un sens convenant au voisinage ainsi créé afin, avant tout, de compenser les inconvénients qui en résultent pour la pratique de l'agriculture dans sa forme souhaitée?

D'autre part ne serait-il pas souhaitable que les communes soient aidées par certaines institutions financières publiques ou para-publiques pour acquérir des domaines en péril et les affermer à la valeur de rendement prenant en compte la nouvelle donne d'entretien du paysage?

Agir en intermédiaire entre l'offre et la demande: Pour accroître la transparence du marché, l'Etat peut jouer le rôle d'intermédiaire entre les producteurs et leur clients potentiels en leur assurant une publicité efficace, en organisant des cours de sensibilisation et de formation à la consommation orientée et, même, en allant jusqu'à proposer quelques modestes gratifications aux consommateurs les plus avisés.

Jouer sur l'incitation fiscale: Il est difficile de discourir aujourd'hui à propos de cet instrument d'orientation économique, car l'agriculture est un domaine à part que seuls les spécialistes et les organismes compétents sont en mesure de dominer. Mais cette constatation ne doit pas empêcher le fisc de demeurer attentif à tout dérapage contraire au but poursuivi. Il serait probablement utile que l'Etat dispose d'une Commission spécialisée dans la chasse à de tels dérapages, avec le niveau de compétence accordé aux Commissions fiscales actuelles.

En particulier l'usage excessif de certains produits ou méthodes peu recommandés devrait être fiscalement pénalisé et, à l'inverse, le travail orienté vers une meilleure prise en compte des équilibres naturels devrait bénéficier d'une exonération, même s'il est en tout ou partie rémunéré par des dons ou des subsides.

Renforcer les communautés: L'agriculture est un secteur déjà fortement structuré en associations solidaires. Ces structures doivent être soutenues et renforcées dans toute la mesure du possible. Elle le seront d'autant mieux qu'elles adopteront les critères nouveaux pour la préservation du paysage.

Mais surtout des groupements comme les sociétés de vulgarisation agricole devraient être localement soutenus voire même de cas en cas dotés de moyens pour la poursuite d'un but spécifique de protection du paysage dont ils auraient la responsabilité. Un fonds ainsi constitué permettrait d'accorder une aide concrète et nuancée en

fonction des mérites respectifs des exploitations. Les versements d'une telle aide seraient subordonnés à la condition d'un résultat concret et jugé sur pièce par un jury de spécialistes miliciens, périodiquement désignés à cet effet dans lequel devraient aussi siéger des représentants des chasseurs et des pêcheurs locaux. De tels groupements pourraient fonctionner de manière autonome en valorisant leur connaissance intime du paysage et de ses ressources traditionnelles et aussi en agissant en conformité avec les valeurs sociales et humaines de la paysannerie en place.

Cette liste n'a pas la prétention d'être exhaustive: Elle suffit cependant à démontrer que l'alternative n'est pas entre l'abandon ou la subordination salariée.

Il y a une troisième voie ouverte à des mesures de solidarité et de partenariat effectives, la condition étant que les villes - ou la société urbanisée - assument leur devoir de solidarité. Il s'agit en fait d'une forme nouvelle de contrat social.

Un tel contrat sera certes plus lent à mettre en place que les paiements directs, car la prise de conscience n'en est pas encore amorcée.

Il faut donc admettre que les paiements directs aux paysans seront encore les seuls palliatifs pendant une période de transition, durant laquelle il s'agira de trouver et de promouvoir d'autres mesures, peut-être complémentaires mais en tous cas plus gratifiantes pour chaque partenaire.